



IAMRECON2019



**Le peuple au-dessus
du profit**

LE PEUPLE AU-DESSUS DU PROFIT

Résolutions #2 à #16 présentées par les affiliés

mars 2019



**Conférence régionale interaméricaine
24-28 juin 2019
Buenos Aires, Argentine**

**Conférence régionale interaméricaine
24-28 juin 2019
Buenos Aires, Argentine**

Résolutions #2 à #16 présentées par les affiliés

<i>Proposition de Résolution #1 : Programme d'action régional – document séparé</i>	3
<i>Proposition de résolution #2 - Pour un système de sécurité sociale équitable</i>	4
<i>Proposition de résolution #3 – La privatisation de la santé</i>	7
<i>Proposition de résolution #4 – Le Brésil en danger</i>	8
<i>Proposition de résolution #5 - Pour la défense de la liberté de l'ex-Président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva</i>	9
<i>Proposition de résolution #6 – En défense des services publics</i>	10
<i>Proposition de résolution #7 - Les Jeunesses de l'Internationale des Services Publics</i>	11
<i>Proposition de résolution #8 – Le secteur de l'électricité en Amérique latine</i>	14
<i>Proposition de résolution #9 - L'avenir du travail dans l'administration publique</i>	18
<i>Proposition de résolution #10 – La problématique migratoire des pays d'Amérique centrale</i>	22
<i>Proposition de résolution #11 - Rejet de la politique de privatisation du gouvernement péruvien dans le secteur de l'eau et de l'assainissement</i>	24
<i>Proposition de résolution #12 - Persécution, poursuite judiciaire, criminalisation et assassinat des leaders et défenseurs indigènes et des défenseurs de la terre mère à Abya Yala</i>	26
<i>Proposition de résolution #13 - Pour le droit à l'avortement légal</i>	29
<i>Proposition de résolution #14 - Contre le féminicide, la violence et la maltraitance des femmes et des filles en Colombie</i>	30
<i>Proposition de résolution #15 - Appui au processus de paix en Colombie</i>	32
<i>Proposition de résolution #16 - La situation politique au Pérou</i>	34

Proposition de Résolution #1 : Programme d'action régional – document séparé

Proposition de résolution #2 - Pour un système de sécurité sociale équitable

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que les préceptes de base de la Sécurité Sociale en tant que droit de l'homme universel, établis depuis la Convention n° 102, de 1952, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), identifient des normes minimales pour ce secteur qui ont été convenues avec les structures étatiques et avec le capital visant à assurer les droits dans ce que les spécialistes qualifient de « contingences classiques », tels que l'âge avancé, la maternité, les accidents du travail, les responsabilités familiales, le chômage, les soins médicaux, le décès, l'invalidité et la maladie.

Considérant les politiques économiques et les contextes politiques et sociaux qui ont apporté un certain développement aux pays dans la période de l'après-guerre, que l'idée de l'« Etat providence » a été une règle convenue et adoptée de 1945 à 1975, que la sécurité sociale est devenue un droit universel de citoyenneté et que l'Etat est responsable de garantir la santé, les prestations de maladie, l'assurance chômage, la retraite ou l'invalidité, la couverture des accidents de travail et des maladies professionnelles, les allocations familiales, la prestation maternité, la pension liée au décès etc.

Considérant que cette période dite du « capitalisme régulé » a été progressivement remplacée dès la fin des années 1970 par la pensée néolibérale, devenue hégémonique au début de la décennie suivante, élargissant ainsi les réformes structurelles libérales avec leurs mécanismes d'ajustement fiscal, de dérégulation du marché, de privatisation du secteur public et de réduction de l'Etat, entre autres.

Considérant que depuis lors, la critique de l'excès d'intervention de l'Etat est devenue la norme dans les discours politiques et économiques conservateurs, tandis que les droits du travail et au syndicalisme ainsi que les principes de sécurité sociale ont commencé à être attaqués de façon féroce, que les réseaux de services sociaux générés par l'Etat ont été démantelés, aboutissant, au début des années 2000, au fait que 5,1 milliards de personnes, l'équivalent 75% de la population mondiale, ne sont plus couverts par un système approprié de sécurité sociale.

Considérant que le phénomène de déconstruction des droits reste actif. Dans la région, c'est le Chili qui a fait office de laboratoire de ces mesures dès 1980. D'autres gouvernements de la région ont actuellement recours à des interventions dans les systèmes et les politiques de sécurité sociale conduisant à la flexibilité ou à l'élimination des droits fondamentaux de millions de citoyens dans leurs pays, principalement au détriment des plus vulnérables sur le plan socio-économique. C'est un coup dur organisé par le capital qui voit dans l'expansion de ses marchés une alternative prometteuse pour surmonter ses contradictions actuelles et ses crises cycliques, comme celle de 2008.

Etant donné que l'un des moyens d'atteindre ces objectifs est de coopter des gouvernements libéraux et ultraconservateurs qui garantissent la dilapidation des structures de l'Etat par la privatisation des politiques et des services publics.

Considérant que ce pacte, même avec des nuances différentes dans son application par les pays de la région, conduit à un résultat similaire en termes de la destruction de l'Etat-providence, à travers la réduction des politiques et des services publics, les privatisations et la suppression d'emplois. Les programmes qui en découlent reposent sur des tactiques très similaires : la réduction drastique des investissements dans les domaines sociaux, en particulier la sécurité sociale, tels que la santé, la protection sociale et l'assistance sociale ; les changements dans les formes d'embauche de la politique d'externalisation sans restriction ; la flexibilité et l'élimination des droits déterminés par les réformes du travail ; l'expansion des politiques de privatisation ; et le démantèlement du bien-être social public.

Considérant que la déconstruction de la Sécurité Sociale Publique est un phénomène en cours dans plusieurs pays de la région et dont la forme dépend du degré d'engagement des dirigeants à l'égard des exigences du capital financier national et international. L'alibi, faux, créé pour de telles mesures restrictives est fondé sur de prétendus déficits dans ce secteur, un sophisme qui a été largement démenti par les spécialistes et les économistes. Les gouvernements locaux ne s'attaquent pas aux grands enjeux du recouvrement des recettes, que seraient par exemple la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises, des politiques d'expansion du marché du travail formel et le respect de la division tripartite du financement du système.

Considérant que dans certains pays, il est commun d'entraver l'accès aux prestations, à travers l'augmentation de l'âge minimal, une politique préméditée qui a pour objectif de réduire les montants versés, voire de parvenir à l'exclusion de ce droit. Ce sont des mesures qui visent à dissimuler l'intention réelle d'orienter une partie des travailleurs et des travailleuses vers des modèles privés de protection sociale. Un autre mécanisme nuisible est la capitalisation qui conduit le travailleur et la travailleuse à entrer sur le marché financier sans avoir la garantie de recevoir dans le futur ce qui est adéquat pour sa survie. Les gouvernements qui ont opté pour ce système ont condamné leurs populations à un niveau de revenu très bas à l'avenir. Il s'agit de politiques adoptées pour répondre aux exigences du capital financier, qui absorbe aujourd'hui une part inimaginable des ressources des travailleurs et des travailleuses.

Etant donné que dans ce contexte général de démantèlement de la structure de l'Etat, les premiers à ressentir les impacts forts des mesures sont les fonctionnaires, en particulier ceux de la Sécurité Sociale, qui souffrent de la suppression du nombre d'emplois, de la superposition des tâches, du manque d'infrastructures, de la baisse des investissements, de l'inexistence d'une politique professionnelle de valorisation et de la dépréciation des salaires. Les gouvernements aggravent encore davantage la crise en adoptant des politiques d'externalisation de leur main-d'œuvre, une voie qui conduit toujours à la substitution d'un travailleur ou travailleuse par un ou une autre recevant un salaire inférieur et le plus souvent, très peu de droits.

Constatant que dans ce contexte de défis, l'organisation des travailleurs devient essentielle pour assurer la résistance à ces mesures.

Nous réitérons la nécessité d'une politique syndicale forte qui intègre le plus grand nombre de travailleurs dans les structures syndicales et contribue au financement et au maintien de leurs organisations et de leurs luttes.

Nous avons décidé de soutenir le renforcement et l'expansion de l'intégration régionale entre les différentes entités syndicales pour la préparation conjointe de stratégies de lutte contre les mesures conservatrices et ultralibérales.

Nous avons décidé de développer une communication effective et efficace qui reflète les souhaits de la direction et de la base ouvrière et qui peut aider à la conduite des stratégies de lutte.

Nous avons décidé d'étendre l'utilisation des réseaux sociaux comme mécanisme de diffusion et de rapprochement des travailleurs avec leurs entités représentatives.

Nous proposons que la défense d'une sécurité sociale équitable, garantie par l'Etat, soit l'une des principales luttes de l'ISP au cours de la prochaine période.

Résolution proposée par la Confédération nationale des Travailleurs de la Sécurité sociale (CNTSS/CUT), Brésil.

Proposition de résolution #3 – La privatisation de la santé

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires, (Argentine), du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que le secteur privé de la santé mérite une attention particulière compte tenu de la nécessité d'élargir les relations et l'articulation entre les travailleurs de la région interaméricaine et des autres continents pour la construction de stratégies intégrées de lutte contre les atteintes aux droits et l'extinction des emplois résultant de l'intense processus d'internationalisation du capital des entreprises de ce secteur.

Considérant que l'acquisition de structures de santé par des sociétés multinationales - telles que United Health Group, Fresenius Group, Rede D'Or, Notredame - a permis la formation de conglomérats capables d'orienter le marché du travail, diminuant substantiellement les montants payés aux professionnels et de les faire dépendre d'une logique de travail épuisant, qui passe notamment par la réduction des infrastructures, et qui peuvent compromettre la qualité des services fournis.

Constatant que même s'il existe des exemples d'attaques similaires dans la région, le cas brésilien présente un défi gigantesque à travers des réformes du travail qui flexibilisent les formes d'embauche, libéralisent le recours à des sous-traitants, supprime les droits, augmentent la précarité dans les conditions et les relations de travail et modifie radicalement la forme du financement des entités représentant les travailleurs et les travailleuses.

Considérant que, par conséquent, il est prioritaire, comme forme de résistance, de construire une grande politique syndicale capable, entre autres, d'élargir les formes d'affiliation et d'unification des entités syndicales et de leurs luttes afin de trouver des réponses aux interventions du capital international dans les entreprises de santé.

Nous devons également inverser la logique du capital et des gouvernements qui imposent des difficultés sur le financement et le maintien des structures syndicales et de leurs luttes.

Constatant que les récentes discussions sur cette réalité impliquant plusieurs centrales syndicales brésiliennes ont montré les premières voies à suivre à partir de la dénonciation et de la lutte contre le traitement inadéquat que les entreprises multinationales réservent aux travailleurs et aux travailleuses du pays.

Observant que la création de groupes locaux et mondiaux de syndicats qui ont des structures de ce type dans leurs bases pour échanger des informations et des stratégies intégrées à travers les réseaux sociaux a été définie.

Nous avons décidé que l'ISP devrait former, dans la région interaméricaine, des groupes de syndicalistes pour chaque entreprise multinationale du secteur, qui définiront des actions communes.

Nous avons décidé que l'ISP interaméricaine devrait donner la priorité à ces points au cours des cinq prochaines années.

Résolution proposée par la Confédération nationale des Travailleurs de la Sécurité sociale (CNTSS/CUT), Brésil

Proposition de résolution #4 – Le Brésil en danger

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que le Brésil vit aujourd'hui dans un contexte de fascisme social et que la réalité brésilienne montre que pour les forces conservatrices, il ne serait plus nécessaire de rompre avec le système démocratique, car la démocratie, en pratique, n'existe plus.

Considérant qu'un régime totalitaire s'installe progressivement, dont les résultats sont la violence contre les populations opprimées, un Etat policier, la censure de la presse, une réduction des droits sociaux et du travail et un endoctrinement théologique et politique conservateur.

Considérant que la croissance du fascisme social était sensible depuis la crise institutionnelle qui a conduit au coup d'Etat de 2016 dans le pays et qui tend à s'approfondir sous l'administration Jair Bolsonaro.

Considérant que Jair Bolsonaro, qui affiche son caractère raciste, machiste, homophobe, anti-population se révélant ainsi une grande menace pour la démocratie au Brésil. Sa façon d'agir, par la diffusion de fausses nouvelles et en demandant à ses partisans de détruire leurs adversaires par des armes, démontre comment il envisage de traiter les forces opposées.

Considérant qu'avec Bolsonaro au pouvoir, le pays va en direction d'une augmentation d'un chômage déjà élevé, du découragement de la population, d'une montée en puissance de la précarité et de la pauvreté, autant d'éléments soulignant que le pays fait marche arrière sur le terrain des politiques économiques et sociales.

Considérant que le mot d'ordre qui unit les progressistes au Brésil à l'issue du processus électoral est « résistance ».

Considérant que, pour la première fois depuis le rétablissement de la démocratie au Brésil, il a fallu rappeler au Président élu lui-même les règles du jeu démocratique.

Nous encourageons les organisations membres de l'ISP à étendre toutes les formes de soutien et de solidarité internationale aux syndicats, aux syndicalistes et aux travailleurs et travailleuses brésiliens, afin que l'unité des forces progressistes à travers le monde nous permette de relever les défis de la prochaine période, qui peut se résumer ainsi : défense de l'existence même de la démocratie et d'un projet démocratique de nation, avec la garantie des droits fondamentaux pour toute la population.

Présentée par la Fédération des Travailleurs du Service public municipal de l'Etat du Ceará (FETAMCE), Brésil.

Proposition de résolution #5 - Pour la défense de la liberté de l'ex-Président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que l'ex-président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva a été arrêté pour empêcher le retour d'un gouvernement progressiste et populaire aux commandes du pays.

Considérant que Lula est enfermé dans des conditions d'isolement, pratiquement privé de visites et interdit de s'exprimer publiquement - un traitement exceptionnel, généralement réservé aux criminels les plus dangereux.

Considérant que le ministère public lui-même a admis que la condamnation de l'ex-président est fondée uniquement sur les convictions de ses enquêteurs et que, durant le procès, il n'a pas été possible de prouver ou du moins d'identifier un acte de favoritisme commis durant son mandat présidentiel.

Considérant que l'« Opération Lava Jato », la vaste opération judiciaire qui enquête sur le scandale de corruption à Petrobras, est sous-tendue par des comportements ambigus qui menacent l'équilibre démocratique.

Considérant que le résultat, en pratique, a été l'élimination arbitraire, par la Justice, du favori à l'élection présidentielle d'octobre 2018, alors que ses concurrents font l'objet d'enquêtes pour plusieurs malversations, mais toujours sans la moindre sanction.

Constatant que c'est ce fait qui a ouvert la voie à la montée en puissance puis à l'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro, dans un contexte de dégradation de l'Etat de droit et de chantage lié à un éventuel coup militaire.

Considérant que l'agenda qui guide une partie de la magistrature brésilienne peut être compris davantage comme un agenda politique que comme un agenda juridique, qui visait à renverser l'ex-présidente Dilma Rousseff et à empêcher Lula d'être candidat.

Nous affirmons que Lula est un prisonnier politique et que sa culpabilité n'a pas été prouvée avant les élections et, que, dans ces conditions, l'ex-président restera dans l'histoire comme le premier prisonnier politique de cette « non-démocratie ».

Nous proposons que l'Internationale des Services Publics continue à soutenir la lutte pour la libération de Lula et la défense de son héritage, tant politique que social.

Présentée par la Fédération des Travailleurs du Service public municipal de l'Etat du Ceará (FETAMCE), Brésil.

Proposition de résolution #6 – En défense des services publics

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que la précarité des services publics, conséquence du manque d'investissements et amplifiée par les coupes budgétaires successives, a un effet pervers dans la lutte contre les inégalités et la promotion du bien-être de la population, mais qu'elle produit aussi des conflits et des divisions au sein de la classe ouvrière et des travailleurs et travailleuses.

Considérant que l'hégémonie néolibérale est caractérisée par l'individualisme et la méritocratie, et que les travailleurs du secteur public sont considérés comme privilégiés par la société dans son ensemble, puisqu'ils sont censés jouir d'un emploi stable et que leur rémunération n'est pas directement déterminée par la productivité, comme dans le secteur privé.

Considérant que lorsqu'un service public est de mauvaise qualité, la population ne perçoit pas nécessaire le lien entre l'agenda néolibéral, la réduction des ressources de l'Etat et la mauvaise qualité du service ; malheureusement, il est fréquent qu'elle en rende plutôt les fonctionnaires responsables.

Considérant que des rapports récurrents font état de violences symboliques ou physiques commises par des usagers des services publics à l'encontre des employés, et que les syndicats ont reçu de plus en plus de plaintes concernant des attaques directes, des agressions, des insultes à l'encontre des travailleurs et travailleuses dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité publique.

Considérant qu'au lieu de faire de l'absence de l'Etat une source de mobilisation de secteurs de la population à la recherche de politiques publiques de qualité, la réaction a été le conflit entre les usagers et les fonctionnaires, situation qui non seulement affaiblit politiquement la lutte pour la répartition des revenus et la qualité de vie, mais devient aussi un facteur supplémentaire de précarisation des conditions de travail des fonctionnaires.

Nous proposons que l'ISP interaméricaine mène des actions régionales qui mettent en évidence les origines structurelles des problèmes des services publics dans les Amériques, qui combattent la division de la classe ouvrière et qui favorisent la mobilisation de la société en faveur des biens communs et des politiques publiques ;

Nous suggérons d'élaborer du matériel audiovisuel, d'organiser des séminaires et des activités qui impliquent différents mouvements sociaux et d'étendre la défense des services publics au-delà des catégories professionnelles directement concernées ;

Nous affirmons que nous devons exposer clairement la situation de violence systémique et constante à laquelle sont soumis les fonctionnaires.

Présenté par le Syndicat des Travailleurs de la Santé publique de l'État de São Paulo (SINDSAÚDE-SP) et par la Fédération des Travailleurs du Service public municipal de l'État du Ceará (FETAMCE), Brésil.

Proposition de résolution #7 - Les Jeunes de l'Internationale des Services Publics

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant les défis auxquels les jeunes sont confrontés en ce moment historique, leurs potentialités et le fait qu'ils sont insérés dans la catégorie des êtres à dignité humaine, dépositaires de droits et de devoirs envers l'humanité.

Considérant que, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Internationale des Services Publics, l'accent mis sur la jeunesse dans la prise de décision et l'approche de toute question ayant des liens avec les jeunes devrait être renforcé.

Considérant qu'il n'existe pas de mécanismes qui garantissent une véritable participation des jeunes aux espaces de décision, que ce soit dans le secteur public ou privé ou dans les organisations de la société civile, ce qui entraîne le développement et la mise en œuvre de lignes d'action axées sur les adultes.

Considérant que le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux, comme fondement de l'action de toute entité et de toute personne, est la garantie maximale du développement attaché à la dignité humaine.

Considérant que la garantie et la protection des droits de l'homme et des droits fondamentaux des jeunes, la promotion du respect de la diversité et son inclusion, en appliquant les critères d'égalité et d'équité dans tous les sens du terme, tendent à créer des espaces où les jeunes sont considérés sans aucune discrimination dictée par des critères odieux.

Considérant que les droits des jeunes sont garantis non seulement par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais aussi par d'autres normes spécialisées, telles que la Convention ibéro-américaine relative aux droits des jeunes, ainsi que dans les proclamations et manifestes de l'ISP et des organisations sœurs, et les résolutions et décisions de diverses organisations internationales à vocation sociale, qui ont examiné la vulnérabilité de cette population, ainsi que la nécessité de définir une stratégie pour un avenir meilleur.

Considérant que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a promulgué l'Agenda 2030 en 2015, à partir duquel ont surgi les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à promouvoir le développement humain intégral et le développement démocratique durable, afin que le monde entier avance sans aucun exclu.

Considérant que cet agenda envisage 17 objectifs majeurs avec 169 buts, allant de l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici 2030 à la conservation et à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique, sans négliger les alliances comme principal instrument pour atteindre ces buts.

Considérant que l'environnement, entendu comme l'entourage dans lequel nous vivons, composé de toutes les formes de vie de la planète, et qui nous assure une subsistance quotidienne, mérite une attention particulière de la part des jeunes, question pour laquelle ils doivent être motivés et dotés d'instruments leur permettant de garantir leur conservation et leur protection, en renforçant leur respect de l'environnement et le développement durable.

Considérant que l'environnement ne doit pas seulement être compris comme décrit au paragraphe précédent, mais qu'il doit aussi être protégé du point de vue de la lutte contre le changement climatique provoqué par l'homme et ses effets néfastes. Etant donné que la lutte contre le changement climatique est le plus grand défi auquel l'espèce humaine et toutes les formes de vie sur la planète ont été confrontées dans leur histoire, face à toutes les manifestations négatives tendant à éliminer la vie dans le monde, nous devons mettre sur pied des actions et des politiques publiques sur la limitation de ces effets négatifs, l'adaptation, l'éducation, le financement, la génération et le transfert de technologies, entre autres axes et aspects connexes, tout cela également du point de vue des jeunes.

Considérant que l'ISP devrait accorder une attention particulière à la relation entre les jeunes et l'emploi et le travail décent, car c'est en jouissant d'un emploi et d'un travail de ce type que la richesse, l'égalité et l'équité sociale sont générées, dans des conditions minimales qui garantissent le respect de la dignité humaine des jeunes, leur assurent le droit au travail et faisant en sorte qu'ils soient à la hauteur de leur devoir de le faire tout en contribuant au développement des nations.

Considérant que, dans le cadre de ce qui précède, l'avenir du travail devrait également être envisagé, afin d'encourager les jeunes à prévoir la direction que les sociétés prendront pour s'adapter, en particulier, aux nouveaux emplois, à la question de l'automatisation, mais aussi aux retraites, à la sécurité sociale et d'autres questions connexes, toujours à la recherche de justice sociale, du développement humain intégral et du développement durable.

Considérant que notre organisation doit intensifier les droits des jeunes travailleurs, dans le cadre des Conventions et Résolutions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en tant qu'entité spécialisée en la matière, en appliquant la perspective des jeunesses et l'innovation.

Considérant que les droits des jeunes, dans le cadre des services publics, ne sont pas bien pris en compte dans la plupart des pays, étant les principales victimes de services publics de mauvaise qualité, ce qui se traduit par des injustices et des limitations au développement de cette population, avec un impact élevé sur son entourage, comme la famille, le travail, l'éducation, les loisirs, les relations sociales etc.

Considérant que tout ce qui précède ne doit pas faire oublier la mise en œuvre de programmes et de politiques publiques visant à encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes en tant que mécanisme de création et de distribution adéquate de la richesse, avec un impact socio-économique élevé.

Considérant qu'il faut comprendre que les jeunes ne sont pas l'avenir, mais le présent, et qu'à partir de cette philosophie, ils ne doivent pas être séparés de leur rôle historique dans la détermination des projets de la planète.

Considérant que l'analyse des jeunes, de leurs besoins, de leurs potentialités et de leur rôle fondamental dans la société doit être fondée sur une approche holistique, de sorte qu'il n'y ait pas d'interventions impliquant une prise de décision à la légère.

Considérant qu'assurer la promotion, la protection, la réalisation et le rétablissement de tous les droits des jeunes, selon l'approche de l'ISP, garantit un développement humain intégral, équitable et égalitaire, en aucun cas par rapport aux diversités de cette tranche d'âge.

Nous décidons de demander avec véhémence d'être soutenus pour l'insertion d'un programme inclusif axé sur l'égalité des sexes, la participation réelle des femmes, des jeunes, de la population LGTBI+, des groupes ethniques, des personnes handicapées, entre autres, dans le but de promouvoir un développement humain intégral équitable et égalitaire et la lutte pour la défense des services publics et des sociétés et garants de droits humains inclusifs.

Nous décidons d'encourager et de parrainer l'élaboration d'une stratégie par ces jeunes, dans le cadre d'un processus participatif de formulation, pour assurer la mise en œuvre de l'agenda mentionné ci-dessus.

Nous décidons d'appuyer la mise en œuvre du programme et de la stratégie mentionnés dans les deux paragraphes précédents.

Nous décidons de promouvoir la création d'alliances intersectorielles en vue de renforcer les stratégies de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre d'agendas de travail axés sur le syndicalisme citoyen.

Nous décidons, dans le cadre de l'IAMRECON 2019, d'adopter des accords contraignants avec cette résolution, en particulier lors des réunions de SUBRACS et IAMREC 2019 et 2020.

Présenté par le Comité des Jeunes de l'ISP pour le Mexique, l'Amérique centrale et la République dominicaine.

Proposition de résolution #8 – Le secteur de l'électricité en Amérique latine¹

Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, réunie à Buenos Aires, Argentine, 24-28 juin 2019,

Considérant que la situation énergétique mondiale actuelle est le résultat d'une combinaison de facteurs dépendant des tendances du contexte politique, économique, social et environnemental. Ces dernières, conjuguées à l'adoption de nouvelles technologies et à l'exploration de nouvelles énergies renouvelables face à l'instabilité des prix des combustibles fossiles, essentiellement le pétrole et le gaz en raison de leur forte consommation dans les pays les plus riches et du risque imminent de pénurie, ont encouragé les pays de la région à modifier leur politique et leur stratégie énergétiques, clairement favorables aux intérêts des multinationales basées dans ces pays.

Nous réaffirmons que l'énergie est un service public essentiel et que son accès doit être juste et équitable.

Considérant comme préoccupant le manque d'investissement des gouvernements dans le secteur énergétique, conséquence des coûts élevés et de déficits budgétaires aggravés par l'évasion et la fraude fiscales, entre autres problèmes, comme la corruption.

Considérant comme préoccupant que le maintien de nouveaux projets énergétiques pour répondre à la demande croissante d'électricité dans la région pose des défis financiers et technologiques majeurs aux gouvernements pour le développement de projets d'énergies renouvelables, ce qui ouvre la porte à des partenariats public-privé (PPP), les gouvernements assumant directement tous les types de risques dans la mise en œuvre de ces processus : construction, financement et exploitation.

Considérant que les autres défis majeurs auxquels sont confrontés les gouvernements latino-américains sont les effets du changement climatique et le réchauffement climatique croissant, dont le taux de croissance moyen est de 1,2% des émissions de gaz à effet de serre (GES), très similaire à la moyenne mondiale, avec 79% des émissions provenant du Brésil, du Mexique, du Venezuela et de l'Argentine, dans cet ordre.

Considérant que l'une des principales raisons de ces émissions est l'évolution de l'utilisation des sols, suivie par l'agriculture, la production d'électricité et les transports.

Considérant qu'il est très important que les syndicats et leurs alliés sociaux exigent des informations à leurs gouvernements sur le niveau de respect des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), afin que la hausse de la température au niveau de la planète ne dépasse pas 2 degrés Celsius, conformément aux accords COP21 conclus en 2015 à Paris.

Considérant que le processus de nationalisation (ré-étatisation ou remunicipalisation) des réserves d'hydrocarbures, des compagnies pétrolières et gazières et d'autres compagnies stratégiques d'électricité depuis 2006 par le

¹ Proposition de résolution basée sur la déclaration politique de la réunion des travailleurs et travailleuses latino-américains du secteur électrique de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine), du 31 juillet au 3 août 2017.

gouvernement bolivien a été un succès à ce jour et est un bon exemple contre la privatisation de l'énergie.

Considérant que, face à ces défis, il est vrai que l'accès à de nouvelles formes de production d'énergie moderne et propre est vital pour le développement humain et économique via l'adoption de plans nationaux bien définis appuyés par une législation adéquate visant à réduire la pauvreté énergétique.

Nous affirmons qu'il est nécessaire d'inscrire à l'ordre du jour de nos débats la question de la démocratisation de l'énergie, régie par un système de transition juste, progressif, durable et participatif, fondée sur un contrôle social et politique accru, capable de transcender à une plus grande échelle et de garantir l'accès universel à l'énergie comme droit humain et dans le respect des droits du travail, des libertés syndicales et du droit à la négociation collective.

Nous affirmons la nécessité d'exiger une plus grande régulation des fonds d'investissement dans le secteur, ainsi que d'approfondir le débat sur l'impact du changement climatique et l'établissement d'alliances stratégiques publiques par opposition aux PPP.

Considérant préoccupant que le processus de transition des énergies traditionnelles aux énergies renouvelables puisse affecter de manière significative le marché du travail à travers les différentes modalités d'embauche de nouveaux emplois sous-traités ou sous contrat temporaire, qui auront tendance à être moins sûrs et privés des droits qui découlent d'un emploi décent ayant la sécurité sociale comme un de ses principaux piliers.

Considérant que, dans ce contexte, l'ISP et ses affiliés du secteur de l'énergie en Amérique latine sont clairement engagés à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)²³ et de l'Accord mondial de Paris sur le changement climatique (COP21)⁴.

Nous soutenons les efforts de l'ISP pour renforcer l'accès à ces droits, par exemple en renforçant les accords-cadres mondiaux et leurs mécanismes d'application, ainsi que la formation qu'elle offre à ses syndicats affiliés pour promouvoir les droits et intérêts des travailleurs des multinationales et de leurs fournisseurs.

Nous estimons que la transformation de la matrice énergétique dans la région et les nouvelles formes de privatisation soutenues par les organisations financières internationales (par exemple la Banque mondiale) compromettent de plus en plus la sécurité physique et psychologique des travailleurs et travailleuses, ainsi que la stabilité des emplois, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, et abaissent la qualité des services fournis aux utilisateurs - alors que les problèmes de violence au travail augmentent visiblement.

Nous concluons donc qu'il est impératif que les syndicats connaissent les dimensions de ces changements pour les travailleurs et les travailleuses et qu'ils définissent des stratégies syndicales communes à suivre pour ce secteur.

² Objectif 7 : assurer à tous l'accès à une énergie abordable, sûre, durable et moderne.

³ Objectif 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein-emploi productif et le travail décent pour tous.

⁴ <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/spa/lo9s.pdf>

Nous proposons d'organiser une conférence régionale sur l'énergie en 2020 pour travailler sur le processus de consolidation de ce secteur, en encourageant et en invitant d'autres organisations syndicales à former un réseau régional de travailleurs de l'ISP de l'énergie.

Nous proposons que les droits du travail, la liberté d'association et la négociation collective soient appliqués dans le strict respect des normes et conventions internationales établies par l'Organisation internationale du travail (conventions 87 et 98 de l'OIT).

Nous proposons que la solidarité entre les syndicats du secteur soit rendue effective par une action coordonnée efficace.

Nous proposons que les travailleurs dont les activités professionnelles sont externalisées ou précarisées par des contrats temporaires soient organisés et protégés par les syndicats.

Nous proposons, dans le cadre de cette réunion régionale, l'adoption d'un plan de travail cohérent avec la politique d'égalité et d'équité de l'ISP, qui reconnaît l'inclusion des travailleurs dans ce secteur.

Nous proposons de rejeter tout type d'initiative visant à stimuler la marchandisation de l'énergie et de supprimer les activités de ce secteur des accords et traités commerciaux bilatéraux et multilatéraux tels que l'Accord sur le commerce des services publics (TISA), l'Alliance Pacifique (AP) et le Traité transpacifique (TPP).

Nous proposons de lutter pour un meilleur contrôle social de l'énergie en alliance avec d'autres acteurs sociaux afin de réduire la pauvreté énergétique, qui persiste encore dans les pays de la région, et de favoriser une transition énergétique dans une matrice plus équitable, participative et inclusive.

Nous proposons de contribuer, par notre politique syndicale, à atténuer l'impact environnemental généré par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Nous proposons que les gouvernements de la région d'Amérique latine soient tenus d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, afin de garantir l'accès de tous à l'énergie.

Nous proposons de soutenir les accords-cadres mondiaux et leurs mécanismes d'application afin que les entreprises multinationales respectent les droits du travail, notamment en matière de santé, de sécurité au travail et contre la violence sur le lieu de travail.

Nous proposons d'œuvrer pour inciter les gouvernements à adopter, dans ce secteur, des associations public-public en remplacement des associations public-privé (PPP).

Nous proposons, dans le cadre du dialogue social, d'influencer politiquement les règles juridiques régissant le développement énergétique dans nos pays et d'exiger des politiques énergétiques publiques plus efficaces.

Nous proposons de renoncer à l'installation de compteurs d'électricité prépayés pour les utilisateurs à faible revenu afin de réduire la pauvreté énergétique dans les zones urbaines très informelles.

Nous proposons de soutenir les initiatives politiques de relance des compagnies d'électricité en faveur des États d'Amérique latine.

Nous proposons la création d'une journée régionale contre la précarité et la flexibilisation du travail.

Nous proposons l'élaboration d'une carte de la situation du secteur de l'énergie en Amérique latine.

Nous proposons la mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations utilisant des ressources de communication sociale, telles que les réseaux sociaux et le courrier électronique, entre autres.

Présenté par le Syndicat des Travailleurs du Secteur électrique (STSEL) de El Salvador, et par le Syndicat des Travailleurs de l'Industrie électrique et assimilés du Panama (SITIESPA).

Proposition de résolution #9 - L'avenir du travail dans l'administration publique

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que, face à un monde changeant et incertain, nous vivons d'énormes changements à un rythme de plus en plus rapide, avec de nombreuses incertitudes que nous devons essayer de comprendre ; dans les faits, nous vivons dans un monde multipolaire où les principaux acteurs - Etats-Unis, Union européenne, Russie, Chine et Inde - et leurs alliances correspondantes provoquent des changements dans les organisations multilatérales et plurilatérales, modifiant la configuration du système des relations internationales au niveau global.

Considérant que les manifestations qui illustrent le mieux ce processus sont les substitutions progressives, en termes politiques et consensuels, des stratégies globales du système des Nations Unies par le G20 (dont les membres pour notre région sont les États-Unis, le Canada, le Mexique, le Brésil et l'Argentine), un ensemble qui représentent 85 % du PIB mondial et par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les accords commerciaux plurilatéraux ou bilatéraux, principalement dans les services. On voit ainsi se mettre en place la substitution des organisations internationales démocratiques par d'autres mécanismes contrôlés par les grandes puissances.

Considérant que ces modifications ont un fort impact sur le monde du travail déjà en souffrance et, notamment, sur l'agenda de l'Organisation internationale du travail (OIT), la question de l'avenir du travail apparaît comme un sujet central de débat pour la Conférence internationale du Travail (CIT) 2019, qui apporte une proposition positive et opportune, bien que manifestement incomplète et insuffisante, puisque le régime actuel de production est établi sur deux facteurs intrinsèquement liés, le capital et le travail ; il est pour le moins décourageant que nous nous concentrons uniquement sur l'avenir du travail et non sur l'avenir du capital, dont le premier a clairement dépendu, dépend aujourd'hui et dépendra demain.

Nous pensons, dans ce contexte, qu'il est impératif de comprendre que les destins du capital et du travail sont inséparables et que les graves problèmes du monde du travail ne seront pas résolus si nous ne comprenons pas le peu d'intérêt actuel du capital pour l'investissement et la production, et, au contraire, sa forte tendance à l'accumulation dans les paradis fiscaux.

Considérant que cette accumulation " expatriée " est, sans aucun doute, l'une des incidences majeures dans le deuxième axe que nous voulons développer : comment l'extraction de capital affecte négativement (compte tenu de la rapidité avec laquelle elle se reproduit et de la liquidité qu'elle détient aujourd'hui) la qualité de vie des pays où les transactions commerciales qui ont généré les profits ont eu lieu, privant les Etats nationaux de grandes ressources qui pourraient être utilisées pour financer les multiples missions qui leurs reviennent et pour réduire le taux de chômage.

Considérant qu'il s'agit de ressources qui, par exemple, pourraient être utilisées pour le développement industriel, les infrastructures, la recherche et le développement technologique, les services communautaires et l'amélioration des conditions de travail dans les administrations publiques, les services publics de qualité, avec des emplois de qualité.

Considérant que ce manque à gagner dans les économies nationales s'accompagne souvent de relations de travail vulnérables et de la précarité des services de base pour la collectivité, et que ce n'est pas un hasard si on assiste également à la dévalorisation des relations de travail au sein de l'administration publique ainsi qu'au déclin de la qualité et de l'accessibilité des services publics. De façon perverse, ce processus donne aux personnes les moins informées une image positive de la privatisation des services les plus rentables et/ou qui concurrencent efficacement le secteur privé, alors même que se met en place un véritable cercle vicieux (moins de ressources pour l'État, plus de chômage, plus de précarité pour les personnes qui parviennent malgré tout à rester intégrées au système).

Reconnaissant que l'ISP a développé de fortes campagnes, étant entendu qu'« il existe une tendance croissante du travail à temps partiel, temporaire ou à la demande qui touche les travailleurs les plus vulnérables de la société », que « l'ISP et ses affiliés dans le monde entier soutiennent les initiatives visant à remplacer le travail précaire par des emplois décents qui permettent de soutenir les familles » et que « la privatisation est une tendance dangereuse qui doit être renversée ».

Nous avertissons, compte tenu du scénario particulier de l'administration publique en Argentine et dans les autres pays de la région, que la situation de l'emploi et du travail souffre des mêmes problèmes et menaces que dans le reste du monde : privatisations, incorporation de nouvelles technologies et précarité du travail ; et que, en d'autres termes, on a tendance à détruire le sens de la communauté et la dignité humaine consacrée par les droits du travail, sous la fausse apparence des réformes qui devraient en réalité être qualifiées d'« abolition ».

Considérant que les concessions aux entreprises privées et les privatisations proprement faites en Argentine dans les années 90 ont détruit de nombreux emplois dans le secteur public et que, malgré le fait que nous avons vu des processus de ré-étatisation, après que l'inutilité de cette forme de gestion soit avérée, la menace des nouvelles privatisations est permanente.

Considérant que la pression du secteur privé pour contrôler les services publics liés aux droits de l'homme, tels que l'éducation, la santé, l'eau, etc., en les transformant en une simple marchandise soumise à la logique de l'offre et de la demande (ou pire encore, en contrôlant ces services par le biais de monopoles ou d'oligopoles) est permanente et se développe encore plus dans les organisations internationales comme l'OMC sous l'argument du libre-échange des services (TISA) ou dans les accords bilatéraux ou plurilatéraux essentiellement proposés par les Etats-Unis et leur système d'alliances, bien que le gouvernement Donald Trump les remette en partie en question.

Considérant que qu'à cet agenda s'est récemment ajouté la question du contrôle des services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), qui comprennent des éléments tels que le commerce électronique, les Big Data et l'accès aux réseaux sociaux, motivée par l'intention de géants comme Amazon, Facebook et Google de concentrer les activités de gestion des données, qui sont principalement vendues à de grandes sociétés transnationales ; bien que cette stratégie ait échoué lors de la dernière réunion de l'OMC à Buenos Aires, nous sommes sûrs que la proposition ressurgira de nouveau.

Considérant que les réformes du travail les plus récentes font valoir que les nouvelles technologies exigent un degré plus élevé de flexibilité.

Considérant cependant qu'il est important de faire la différence entre flexibilité du travail et flexibilité de l'emploi, et que, selon le chercheur français André Lamarche, « pour parvenir à la flexibilité du travail, il faut former le travailleur et lui faire confiance pour qu'il s'adapte aux différentes tâches et technologies ; c'est précisément le contraire de la flexibilité du travail, qui est ce que ces réformes veulent réaliser, dénigrer le travailleur et pouvoir le renvoyer du jour au lendemain »⁵.

Nous observons que l'administration publique dans les pays de la région présente, en termes d'insécurité de l'emploi, des caractéristiques très similaires, telles que : l'extorsion, des horaires de travail pénibles, une mobilité subie de la main-d'œuvre, le harcèlement, la flexibilisation du travail, etc.

Nous soutenons qu'aucun pays ne peut avoir une structure ouverte et démocratique sans un dialogue social et des négociations collectives efficaces.

Considérant que la précarisation, dont la tendance est à « l'ubérisation » du marché en général et du travail en particulier, et aux avancées des emplois « free lance » ou « zéro heure », développe une conscience individualiste tendant à générer des relations de travail non collectives, avec les conséquences que cela implique pour les travailleurs et travailleuses selon ces modalités.

Nous sommes convaincus que pour que le projet de « Modernisation de l'Etat » devienne un véritable processus d'actualisation et de dépassement de l'Administration publique, il est nécessaire de l'orienter vers une démocratisation plus grande et efficace des institutions publiques.

Nous affirmons donc que la privatisation des services publics est négative à bien des égards – elle éloigne les peuples de l'administration démocratique et des soutiens indispensables qu'un État doit leur apporter - et que la dégradation collective et individuelle des fonctionnaires et l'annulation de l'intérêt public en général favorisent une conscience individuelle qui menace le développement de l'État-nation.

Nous considérons que l'égalité d'accès aux possibilités offertes par les progrès technologiques nouveaux et innovants constitue une occasion précieuse d'optimiser les possibilités de développement de tous les peuples et qu'il n'y a pas de démocratie sans égalité des chances et qu'un gouvernement ouvert ne peut être conçu dans une société fermée.

Nous affirmons que la seule possibilité de construire un État moderne et fort, capable d'atteindre ses objectifs de manière efficace et efficiente, en fournissant des services de qualité, passe par le dialogue social, la démocratisation des relations de travail, la négociation collective et les conventions collectives de travail où la stabilité d'emploi, la carrière administrative, la formation permanente, l'égalité des chances et, en général, les conditions de travail sont compatibles, au moins, avec les caractéristiques établies par l'OIT sur le travail décent et inscrites dans les plans d'action du G20/L20⁶ et l'Agenda 2030 du développement durable.

Nous sommes certains que la force de nos organisations et une espérance inébranlable nous permettent d'affronter les assauts constants d'un capitalisme sauvage qui, comme l'a bien exprimé le Pape François, ne fait que « rendre plus forts

⁵ André Lamarche, in Cash 28/01/2018.

⁶ Labour 20 représente les intérêts des travailleurs et travailleuses au niveau du G20. Il est composé de centrales syndicales des pays membres, de représentants des syndicats mondiaux et coordonné par la Confédération syndicale internationale (CSI).

les forts, plus faibles, plus faibles et exclus », ajoutant que « nous avons besoin d'une grande liberté, sans discrimination, sans démagogie, et de beaucoup d'amour. Il faut des règles de comportement voire, si nécessaire, une intervention directe de l'État pour corriger les inégalités les plus intolérables »⁷.

Nous proposons cette résolution soit adoptée comme texte introductif pour la tenue d'une réunion régionale en 2020 sur « L'avenir du travail dans l'administration publique » .

Présentée par l'Union du Personnel civil de la Nation (UPCN), Argentine.

⁷ Scalfari, Eugenio. Entretien avec le Pape François sous le titre “Le Pape : c'est ainsi que je vais changer l'Eglise”. La Repubblica. 01/10/2013.

Proposition de résolution #10 – La problématique migratoire des pays d'Amérique centrale

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant la tragédie humaine que représente la migration massive de milliers de Centraméricains et de Centroaméricaines vers les Etats-Unis, qui désespérés par l'extrême pauvreté, le chômage, l'insécurité citoyenne, l'absence de possibilités de développement humain, l'accès insuffisant aux services publics de base, l'incertitude, entre autres fléaux, ont décidé de quitter leurs pays respectifs, abandonnant tout pour améliorer leur vie et celle de leurs enfants.

Alarmés par le traitement inhumain et l'humiliation que ces migrants ont reçus de la part des forces de police des pays et États où ils sont passés.

Considérant le cynisme et à l'indifférence des gouvernements centraméricains qui n'ont pas pris des mesures efficaces et sérieuses pour assurer une vie digne à leurs citoyennes et citoyens, la plupart survivant en dessous des seuils de pauvreté et d'extrême pauvreté, y étant ainsi contraints à se lancer dans ce mouvement migratoire en abandonnant leur foyer, malgré les multiples risques qui les guettent en chemin.

Nous dénonçons les déclarations xénophobes malheureuses faites par le Président Trump et par des hauts fonctionnaires de son gouvernement, qui ont encouragé l'intolérance de nombreux citoyens Américains, en les incitant à prendre des positions contraires aux migrants.

Nous réaffirmons que la dignité humaine doit être respectée avant tout et que le respect des droits de l'homme et du développement d'une vie digne est non négociable. Fournir ces garanties minimales à leurs concitoyens doit donc être une priorité de chaque État et gouvernement.

Nous exhortons, pour cette raison, les autorités des pays et États par lesquels transitent les migrants à s'abstenir de les agresser et, en conséquence, à garantir le plein respect de leurs droits humains fondamentaux.

Nous exigeons des gouvernements centraméricains qu'ils mettent en œuvre d'urgence des politiques et des mesures concrètes pour éradiquer la pauvreté et l'extrême pauvreté, ainsi que pour garantir une plus grande sécurité des citoyens, promouvoir le plein emploi et le travail décent, comme condition fondamentale du développement intégral des populations dans le cadre de la réalisation des objectifs du développement durable des Nations Unies (ODD).

Nous demandons au gouvernement des Etats-Unis, aux sénateurs, aux membres du Congrès et à aux autres fonctionnaires de ce pays de s'abstenir de faire des commentaires xénophobes contre les migrants, pour plutôt repenser leurs politiques migratoires en faveur de ces migrants.

Nous exhortons les Nations Unies à envoyer un contingent de Casques bleus pour assurer la sécurité de ces migrants, ainsi que pour leur fournir de la nourriture et des produits de première nécessité pour les aider à poursuivre leur périple.

Nous demandons aux affiliés de l'ISP et aux organisations de défense des droits de l'homme des pays concernés de prendre des mesures concrètes en solidarité avec ces frères et sœurs, car cette crise migratoire est un événement sans précédent qui établira un avant et un après dans la politique migratoire de la région.

Nous demandons à la ISP Inter-Amériques d'organiser une conférence régionale sur les migrants.

« Le déplacement du sud vers le nord est inévitable ; les barbelés, les murs et les déportations ne serviront à rien : ils viendront par millions. L'Europe sera conquise par les affamés. Ils viennent chercher ce qu'on leur a volé. Il n'y a pas de retour possible pour eux parce qu'ils viennent d'une misère vieille de plusieurs siècles et suivent l'odeur de la nourriture. Le partage se rapproche de plus en plus. Les trompettes ont commencé à se faire entendre. La haine est servie et nous aurons besoin de politiciens qui sauront se montrer à la hauteur de la situation. »

José Saramago

Présentée par le Comité national des affiliés de l'ISP au Guatemala.

Proposition de résolution #11 - Rejet de la politique de privatisation du gouvernement péruvien dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que le gouvernement de Peruanos por el Kambio (PPK), a, depuis la promulgation du décret législatif 1280, de la loi-cadre pour la gestion et la fourniture de services d'assainissement et de ses règlements, mis en œuvre une politique de privatisation dans le secteur de l'assainissement et intervient dans les entreprises municipales prestataires de services d'assainissement du Pérou.

Considérant que l'histoire nous montre que la privatisation est un échec, il suffit de voir la concession de l'Empresa de Aguas de Tumbes (ATUSA) dans la région de Tumbes, qui après 13 ans de privatisation a vu son contrat résilié, laissant aux usagers un service inefficace et sans avoir conclu les travaux.

Considérant que la tentative du gouvernement péruvien de gérer les entreprises municipales prestataires de services d'assainissement selon ce qu'on appelle un Régime d'appui transitoire (RAT), nommant les directeurs et les employés, a donné lieu à une gestion inefficace, comme le souligne concrètement le cas de l'entreprise prestataire de service Moquegua S.A.

Considérant que, la publication du Décret suprême 018-2018-Vivivivenda a suscité une vague de protestations au Pérou, les citoyens des campagnes et de la ville ayant demandé, avec succès, au gouvernement du Président Martín Vizcarra de l'abroger en tant que mesure de privatisation. Il n'en reste pas moins que le processus de privatisation n'a pas été remis en cause puisque la principale norme qui promeut la privatisation des compagnies des eaux, le décret législatif 1280, n'a pas encore été abrogée, une revendication qui est faite dans les différentes plateformes de lutte des syndicats et des organisations sociales et politiques.

Considérant que, compte tenu de l'échec manifeste de la gestion de l'actuel gouvernement qui a la privatisation au cœur de sa politique, avec par exemple l'administration déficiente de l'Organisme technique administratif des services d'assainissement (OTASS) en charge des 13 entreprises municipales prestataires de services d'assainissement au titre du RAT, et compte tenu de la responsabilité directe du Ministère du logement en ce qui concerne la gestion déficiente de l'entreprise municipales prestataires de services d'assainissement Grau SA à Piura, et finalement, compte tenu de l'incapacité à gérer la crise du service dans le district de San Juan de Lurigancho, à Lima, dont le Conseil d'administration, nommé par le gouvernement et contrôlé par le Ministère du logement, n'a pas encore identifié les responsables.

Nous décidons de soutenir le processus de collecte de signatures que les syndicats affiliés à la Fédération des travailleurs de l'eau potable et de l'assainissement (FENTAP), soutenus par toutes les organisations syndicales affiliées à l'ISP au Pérou, ont mené pour obtenir l'abrogation du décret législatif 1280, car il est inconstitutionnel, en faveur de la privatisation, interventionniste et centralisateur.

Nous décidons de demander au gouvernement péruvien d'abroger le décret législatif 1280, selon lequel l'administration des compagnies des eaux du Pérou doit être confiée à l'initiative privée.

Nous décidons d'exiger du gouvernement péruvien le renforcement des entreprises municipales fournissant des services d'assainissement et des services d'eau potable de Lima (SEDAPAL S.A.) ; avec une gestion efficace, sans corruption et avec l'application de tarifs équitables et accessibles à tous les péruviens, ce qui signifierait des services publics de qualité gérés par des pouvoirs publics et en respectant les droits des travailleurs et des travailleuses.

Nous décidons d'exiger du gouvernement et des autorités respectives l'ouverture d'une enquête sommaire sur les irrégularités alléguées dans le processus de désignation de M. Jorge Luis Angel Bustamante Dawson comme Président du Conseil d'administration de SEDAPAL S.A.

Nous décidons d'exiger du gouvernement péruvien la révision urgente des contrats avec les sociétés privées responsables de 70% des activités principales de SEDAPAL ; l'identification des sociétés de supervision, les résultats de leur gestion et le montant du budget annuel que SEDAPAL alloue à ces sociétés privées.

Nous décidons d'exiger la transparence et la publication des projets, mégaprojets et stations d'épuration d'eau potable et d'assainissement faisant actuellement l'objet de concessions, ainsi que sur l'état de fonctionnement de chacun d'entre eux et le budget annuel investi par SEDAPAL.

Nous décidons d'exiger la restitution à SEDAPAL de toutes les activités qui sont entre les mains d'entreprises privées, qui n'ont pas atteint un résultat efficace et efficient en faveur de la gestion de SEDAPAL, et d'incorporer tous les travailleurs des entreprises prestataires dans la masse salariale de SEDAPAL.

Présentée par la Fédération nationale des Travailleurs de l'Eau potable et de l'Assainissement du Pérou (FENTAP).

Proposition de résolution #12 - Persécution, poursuite judiciaire, criminalisation et assassinat des leaders et défenseurs indigènes et des défenseurs de la terre mère à Abya Yala⁸

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que les peuples autochtones ont les mêmes droits que tous les autres peuples de la terre, consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de nombreux autres instruments à caractère international ou supranational, que les différents pays ont ratifiés et adoptés dans leur système juridique et pour le bien des leurs citoyens.

Considérant que les peuples autochtones ont leur propre façon particulière d'interpréter la vie et ont donc leurs propres pratiques, cosmogonies, connaissances, épistémologies, philosophies, sciences, technologies, langues, formes de gouvernement, résolution des conflits et leurs propres façons particulières d'être en relation avec la Terre Mère, la Pachamama, des formes et des manières qui sont dans une relation amicale et qui établissent l'interdépendance, le respect, l'harmonie, l'équilibre et le soin mutuel avec la nature, puisqu'ils l'assument comme la mère qui leur donne ce dont ils ont besoin, ils la comprennent comme un être vivant, semblable aux humains et aux animaux, sujet de droit, se vivant comme faisant partie de tout ce qui existe et non comme entités étrangères, externes ou supérieures à ce qui les entoure et encore moins en tant que propriétaires de la Terre-Mère, la Pachamama.

Affirmant que divers instruments tels que la Convention 169 de l'OIT, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres instruments internationaux, ainsi que diverses dispositions supranationales et nationales, reconnaissent l'autodétermination des peuples autochtones et le respect sans restriction de leurs droits collectifs et individuels, la défense de leur territoire et la liberté de développement conformément à leurs modes de vie.

Conscients du fait que les peuples autochtones ont toujours été soumis à diverses formes d'assujettissement, de répression et de non-respect de leurs droits fondamentaux, que ce soit par le colonialisme, le capitalisme ou le néolibéralisme ; et qu'ils subissent actuellement l'impact lié au modèle d'entreprise extractiviste qui attaque et mine leurs territoires, leurs communautés et leur droit à l'autodétermination des peuples, à travers des mégaprojets miniers et hydroélectriques, qui non seulement ne respectent pas leurs droits, violent les accords internationaux comme la Convention 169 et provoquent des catastrophes écologiques, mais qui constituent aussi l'un des plus grands échecs du développement, car ils n'améliorent pas la situation d'exclusion, de pauvreté et d'extrême pauvreté dans laquelle les peuples autochtones survivent et ne contribuent pas de manière significative à améliorer les faibles économies des pays dans lesquels il causent des dommages irréparables et irréversibles.

⁸ Abya Yala signifie "Amérique" dans la langue du peuple Kuna, qui vit dans la région qui correspond actuellement au Panama et à la Colombie.

Considérant que diverses études ont montré que les peuples autochtones ont toujours été les garants de la biodiversité et les gardiens de la Terre nourricière, la Pachamama, et que les régions où ils vivent actuellement sont les derniers endroits au monde à posséder la plus grande richesse naturelle et biodiversité, ce qui est dû à leur relation de respect, d'harmonie et d'équilibre avec elle.

Considérant que l'accumulation de ces agressions a conduit les peuples autochtones à s'organiser pour la défense de leurs droits, pour la défense de leur territoire, à exiger des gouvernements des pays où ils vivent le respect minimum des réglementations nationales et internationales qui établissent leurs droits face à l'agression des projets extractivistes, ce qui leur a valu la persécution, des poursuites judiciaires, le harcèlement, la criminalisation et le meurtre scandaleux de dirigeants comme Berta Cáceres, du peuple Lenca au Honduras, de Rolando Crispín, du peuple Zapoteca au Mexique, de Juana Raymundo, du peuple Ixil au Guatemala, de Mauricio Capaz, du peuple Nasa en Colombie, de Jorginho Guajajara, du peuple Guajajara au Brésil, de Camilo Catrillanca, du peuple Mapuche au Chili, pour ne citer que quelques-uns des centaines de cas qui endeuillent les rangs des dirigeants autochtones d'Abya Yala, en plus des cas emblématiques tels que celui du Q'eqchi' Maya Bernardo Caal Xol, qui reste injustement emprisonné pour son rôle de dirigeant contre les promoteurs de l'entreprise hydroélectrique Oxec-Renace.

Conscients que des projets d'extraction tels que celui de Oxec-Renace dans les Verapaces au Guatemala, du Train Maya dans le Yucatan au Mexique, les diverses agressions dans la Cauca en Colombie, l'expropriation de réserves indigènes en Amazonie brésilienne par le gouvernement de Jair Bolsonaro, le conflit en Araucanie, dans la terre Wallmapu, au Chili et des centaines d'autres cas, sont dus au fait que les gouvernements ne tiennent pas compte de l'opinion des peuples autochtones, violant leurs droits et générant des conflits, au lieu de rechercher la protection des individus, des familles et des peuples, ainsi que la paix et du bien commun, comme l'exigent les Constitutions politiques et les autres instruments juridiques qui garantissent le respect des droits humains fondamentaux pour tous.

Etant donné que les principes généraux qui régissent l'action de l'ISP sont la poursuite du bien commun, le respect des droits de l'homme pour tous, la consolidation et la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU ; que l'esprit de cette Conférence régionale interaméricaine est la lutte du peuple pour le profit et la défense de l'Etat contre le pouvoir des entreprises ; que l'ISP est présent au sein de structures engagées dans ces espaces, tels que les Comités de lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes de discrimination, et que les organisations syndicales font également partie du peuple et ne devraient pas limiter leurs luttes à de simples luttes syndicales.

Nous décidons que l'ISP doit encourager toutes ses organisations syndicales affiliées à considérer la lutte des peuples autochtones comme faisant partie de leurs axes de lutte, en créant des espaces d'échange avec les organisations autochtones pour accompagner leurs revendications ; puisque les batailles des peuples autochtones sont collectives, en faveur de la conservation de la biodiversité, bénéficiant à l'humanité toute entière.

Nous décidons que les organisations affiliées à l'ISP deviennent les canaux naturels par lesquels les organisations autochtones peuvent présenter leurs revendications à l'OIT dans le cadre de la Convention 169 et qu'elles doivent rechercher des espaces communs pour la résolution des conflits dans leurs pays respectifs.

Nous décidons que des Comités de lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes de discrimination soient formés sur ces questions afin de pouvoir guider les dirigeants syndicaux dans ces luttes communes.

Nous proposons que l'ISP ouvre les espaces et recherche les canaux nécessaires pour renforcer les comités de lutte contre le racisme afin qu'ils puissent mieux se consolider, mieux organiser leurs actions et répondre aux aspirations de cette résolution.

Présentée par la délégation pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et autres formes de discrimination dans la sous-région du Mexique, de l'Amérique centrale et de la République dominicaine.

Proposition de résolution #13 - Pour le droit à l'avortement légal

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 6 millions d'avortements provoqués se produisent chaque année en Amérique latine seulement.

Considérant que l'ISP représente des professionnels de différents secteurs des services publics, en particulier dans le secteur de la santé, qui reçoit nombre de femmes en situation d'avortement, soit dans des conditions légales, soit dans des conditions considérées comme dangereuses.

Considérant que l'avortement provoqué a été l'une des principales causes de mortalité maternelle dans notre région, selon l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

Considérant que dans peu de pays de la région l'avortement est considéré comme légal, mais que ces derniers ont vu leurs taux de mortalité maternelle chuter de façon spectaculaire grâce à l'existence de cliniques adaptées.

Considérant que les femmes pauvres, les travailleuses, sont les principales victimes de cette situation, étant donné qu'avec de l'argent on peut toujours réaliser, même illégalement, la procédure appropriée pour la pratique de l'avortement.

Considérant qu'il est devenu de plus en plus fréquent de rechercher cette procédure dans les rares endroits de la région où cette pratique est autorisée, tels que l'Uruguay, la Colombie, des villes des États-Unis ou du Mexique, renforçant encore le caractère discriminatoire et élitiste de l'interdiction, en ne permettant la pratique d'un avortement sans risque que pour celles disposant des ressources et informations.

Considérant que, même dans les endroits où l'avortement est autorisé sous certaines conditions, les préjugés et la discrimination persistent, ce qui rend la tâche difficile aux femmes qui ont droit à une telle procédure.

Nous proposons que l'ISP lutte pour le droit légal à l'avortement dans tous les pays de la région, avec l'accès à des cliniques et des professionnels adéquats.

Nous proposons dans le même temps que l'ISP fasse pression pour que soit garanti l'accès à tous les moyens contraceptifs disponibles, afin que les femmes puissent avoir la possibilité d'utiliser des méthodes contraceptives comme première option, ce qui leur permettrait de garantir leurs droits sexuels et reproductifs.

Nous proposons que l'ISP promeuve, avec d'autres organisations de santé publique, des mouvements de défense des femmes, etc., une campagne de sensibilisation sur le sujet, défendant le droit des femmes, qu'elles soient riches ou pauvres, d'interrompre leur grossesse sans danger et avec assistance.

Présentée par le Syndicat des Employés municipaux de São Paulo (SINDSEP-SP) et par le Syndicat des Travailleurs de la Santé publique de l'État de São Paulo (SINDSAÚDE), Brésil.

Proposition de résolution #14 - Contre le féminicide, la violence et la maltraitance des femmes et des filles en Colombie

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant que l'Internationale des Services Publics, à travers notre continent, donne la priorité à la défense des femmes et des filles, des dirigeants sociaux et syndicaux, et recherche des moyens et des stratégies de protection afin d'éradiquer les manifestations de violence de genre, de classe et de racisme que subit notre région, face au « manque de volonté » lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques claires qui permettent la protection effective des femmes et de leurs droits dans les pays qui constituent notre continent.

Considérant qu'il est important de mettre en pratique la devise du 30ème Congrès mondial de l'ISP : « Le peuple avant le profit », et que le point 1.1.1 du Programme d'action adopté se lit comme suit : « Nos objectifs pour les cinq prochaines années seront de défendre un Etat démocratique fort et une société inclusive engagée à garantir l'égalité des sexes, le respect et la dignité pour tous, le développement économique pour tous, la redistribution de la richesse et le renforcement du pouvoir des travailleurs ».

Considérant qu'en Colombie, depuis 2015, 1 437 meurtres de femmes ont été signalés, selon le Bureau du Procureur général, et que l'ONU et le Bureau du Procureur général demandent un engagement accru du gouvernement.

Considérant que, malgré les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les normes et les lois que le gouvernement colombien a promulguées pour protéger l'intégrité et la dignité des femmes et des filles ne sont malheureusement pas respectées, du fait d'un climat de violence et de corruption et de l'incapacité du système.

Considérant que la Colombie est non seulement en retard en matière de travail décent pour les femmes, mais aussi que l'inégalité entre les sexes et l'informalité dans le monde du travail augmentent progressivement et que les espaces de participation réelle pour les femmes sont rares, ce qui rend plus difficile l'expression de leurs voix et sentiments, et que, dans ce contexte décourageant et terrorisant, l'exercice et la défense de leurs droits humains, syndicaux et professionnels signifient non seulement la crainte d'exclusion mais également le risque de perte de leur vie

Considérant que dans les zones rurales, les groupes armés recrutent des filles et des femmes qui sont victimes de sévices physiques et psychologiques graves, de viols, d'enlèvements, d'esclavage, de déplacements forcés.

Nous décidons d'exprimer notre répudiation de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et d'exiger la mise en œuvre de mesures efficaces pour combattre cette réalité.

Nous décidons d'appeler l'État colombien à appliquer les normes internationales qui déterminent l'exécution des mesures urgentes contre les féminicides et tous les types de violence perpétrés contre les femmes et les filles.

Nous décidons d'appeler les affiliés de l'ISP en Colombie à faire face à tous les types de violence à l'égard des femmes, à renforcer les services de conseil, de formation et d'assistance psychologique pour les femmes déplacées et réintégrées dans le conflit, et à promouvoir des actions qui exigent de l'Etat colombien qu'il encourage des politiques publiques qui rendent possibles des changements concernant la violence sociale et sexuelle contre les femmes et les filles.

Nous décidons de demander à l'ISP de tenir compte de l'élaboration de stratégies de formation et de recherche visant à combler et à éliminer les lacunes et les inégalités de toutes sortes, afin que les femmes puissent participer efficacement à la construction d'une nouvelle société inclusive, équitable et égalitaire.

Nous décidons de demander à l'ISP d'encourager, de promouvoir et de soutenir le dialogue intergénérationnel, tout en facilitant et en renforçant la pleine participation des jeunes, afin de leur offrir de nouvelles possibilités de développement social, politique, économique, culturel et professionnel.

Nous décidons de demander à l'ISP de créer de véritables espaces de dialogue social dans ses différentes structures, tant au sein des organisations syndicales que dans les entités et instances internationales où elle est présente.

Nous décidons de souligner l'importance de la négociation collective en tant qu'outil intégral efficace pour obtenir de meilleures conditions de travail, la transformation de la réalité et une meilleure qualité de vie.

Présentée par le Comité national des Femmes de l'ISP en Colombie.

Proposition de résolution #15 - Appui au processus de paix en Colombie

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Nous prenons compte, de manière positive, la diminution des indices généraux de violence en République de Colombie, ce qui est sans aucun doute une conséquence directe de la signature de l'« l'Accord Général pour la Fin du Conflits Armé et la Construction d'une Paix Stable et Durable », résultat du processus de négociation entre les FARC-EP et le gouvernement de la République de Colombie, et qui met fin à plus de 50 ans de confrontation armée entre compatriotes.

Nous signalons, en revanche, que ce conflit a plongé ses racines dans les entrailles de cette nation, ne lui permettant pas de se constituer en tant qu'Etat moderne, inclusif et participatif, et qu'au lieu de cela, sa croissance a stagné et que s'est creusé l'écart entre une minorité riche en millions et une majorité extrêmement appauvrie sans accès à des services publics de qualité.

Nous notons, avec préoccupation qu'en dépit des efforts déployés par le Parlement colombien, qui, empêtré dans des débats complexes, a réussi à faire avancer la législation fruit de cet accord, la donne a changé avec l'arrivée du nouveau gouvernement dirigé par Iván Duque Márquez, ces efforts ayant été sabotés en raison de l'intention manifeste de ne pas permettre l'application de la législation en faveur de la réalisation des objectifs de l'accord.

Nous soulignons qu'un fait spécifique de cette attitude est le refus réitéré de sanctionner la loi en faveur du fonctionnement ferme de la Justice Spéciale pour la Paix (JSP), l'axe fondamental de l'accord, qui permettra au peuple colombien l'accès à la Vérité, la Justice, la Réparation et la non Répétition ; et qu'un autre fait pertinent, également contraire à l'établissement de la paix en Colombie, est la suspension des négociations avec l'Armée de libération nationale, l'ELN, après l'attaque condamnable contre l'École de police générale de Santander, qui a provoqué une escalade du conflit entre l'État colombien et cette organisation insurgée ; tragédie à laquelle il faut ajouter l'assassinat de plus de 200 dirigeants sociaux et syndicaux au cours des 12 derniers mois, selon le Défenseur du Peuple, et des chiffres inquiétants en ce qui concerne ce début d'année 2019.

Nous notons que le mouvement syndical colombien, victime de ce processus, s'efforce de contribuer à la construction d'une paix stable et durable, car cela lui permettrait de réaliser l'un de ses plus anciens désirs : mener son action dans un environnement démocratique, où les garanties convenues dans les accords internationaux sont respectées et qui lui permettrait également de connaître la vérité sur le génocide subi ces dernières années, avec l'établissement nécessaire de la Justice, la Réparation et la non Répétition.

Nous considérons préoccupante la tendance régressive en termes de droits du travail et de droits syndicaux, qui s'exprime dans les décisions politiques du gouvernement et dans le Plan national de développement, qui a été soumis au Congrès pour examen et approbation.

Nous exhortons, compte tenu de cette situation, les signataires de l'Accord pour la Fin du Conflits Armé et la Construction d'une Paix Stable et Durable, en particulier le

Gouvernement national de la République de Colombie à : appeler toutes les forces représentatives de la nation, parmi lesquelles les syndicats, dans le cadre du dialogue national le plus large possible, à poursuivre leurs efforts en vue de donner un fondement juridique et politique solide et suffisant à l'Accord pour la Fin du Conflits Armé et la Construction d'une Paix Stable et Durable, afin qu'il ne soit pas sapé par des calculs politiques malsains, et que la valeur suprême de la paix pour le peuple colombien soit une fois pour toutes préservée.

Nous exhortons le gouvernement colombien à reprendre les négociations avec l'Armée de libération nationale (ELN) afin qu'il puisse aller de l'avant dans une négociation qui offre une paix totale au peuple colombien.

Nous exigeons du gouvernement colombien qu'il clarifie l'escalade des assassinats de dirigeants sociaux et syndicaux et qu'il présente à la communauté internationale et nationale des mesures visant à prévenir la mort des dirigeants sociaux et syndicaux, qui nuit tant à la démocratie et à la paix.

Nous demandons au gouvernement colombien d'exclure du Plan national de développement et des politiques publiques les questions qui représentent une nature régressive des droits syndicaux et syndicaux, en maintenant les principes de progressivité, de continuité et de non-régression des droits.

Nous affirmons que l'ISP, en tant que fédération syndicale internationale, continuera d'apporter son expérience et sa capacité de travail pour contribuer à la construction d'une paix stable et durable en Colombie, en particulier en renforçant le rôle joué par les fonctionnaires dans cette direction et en garantissant un travail décent à tous les travailleurs du secteur public.

Présentée par le Comité national de Coordination des affiliés de l'ISP en Colombie.

Proposition de résolution #16 - La situation politique au Pérou

La Conférence régionale interaméricaine de l'ISP, tenue à Buenos Aires (Argentine) du 24 au 28 juin 2019,

Considérant qu'en mars 2019, un an s'est écoulé depuis l'entrée en fonction du Président Martin Vizcarra, mais qu'en dépit des résultats d'un référendum lui donnant une grande marge de popularité, il continue à faire face à une crise dans ses relations avec les pouvoirs Législatif et Judiciaire.

Considérant que les forces politiques des anciens dirigeants et chefs de partis, affectées par des scandales de corruption, continuent de défendre leurs positions de pouvoir au sein de la structure de l'Etat et, à travers les réseaux de corruption construits dans le Pouvoir Judiciaire, cherchent à discréditer et à ôter toute capacité à l'équipe de procureurs et de juges qui s'engagent contre la corruption en exigeant une enquête approfondie sur toutes les allégations de corruption contre Keiko Fujimori, Alan García, Alejandro Toledo, Ollanta Humala, Susana Villarán, Lourdes Flores, Pedro Pablo Kuczynski et Martín Vizcarra, l'actuel président.

Considérant qu'il est prévu d'imposer une réforme régressive du travail qui rend les droits du travail plus flexibles et précaires par le biais du Décret suprême 345-2018-MEF, qui exclut le dialogue social représenté par le Conseil national du travail (CNT), qui est l'espace préliminaire pour toute décision en matière de travail.

Considérant que le changement de modèle de développement économique exige des changements dans la constitution et des décisions politiques fermes, car les termes actuels favorisent les grandes multinationales.

Considérant que la Rencontre du Peuple qui s'est tenue dans la capitale Lima le 16 février 2019 s'est conclue par l'affirmation de la nécessité d'articuler une proposition pour une organisation populaire à large base qui exprime une grande unité du peuple et encourage un projet alternatif du pouvoir exigeant un changement démocratique, avec justice sociale et régénération, pour une Nouvelle Constitution Politique pour une Nouvelle République.

Considérant que nous exprimons notre solidarité avec le peuple frère du Venezuela et défendons le principe de non-intervention et de défense de la souveraineté des peuples, posé par Raúl Porras Barrenechea en 1960 à l'Organisation des Etats américains (OEA) à l'occasion du débat sur le blocus imposé par les Etats-Unis à Cuba, sans pour autant exprimer une position de soutien au président du Venezuela Nicolás Maduro, mais correspondant à l'appel du peuple vénézuélien pour défendre ses droits et sa liberté dans toutes ses dimensions civiles et humaines.

Considérant que l'ISP au Pérou, conjointement avec la Confédération générale des travailleurs du Pérou (CGTP) et les fédérations nationales UNASSE, CITE et CTE, et les organisations syndicales affiliées : FEDCUT, FENTASE, FENTAP, SITREL, FENTATSUNAT, SITMA, SUNESS, SINESSS, SUTSA INIA NACIONAL, SINDICATO SENASA, SINTRAJUP, se sont battus de manière soutenue au Congrès de la République pour faire approuver la loi sur la négociation collective, observée par

l'Exécutif, pour une réforme de la fonction publique dans le respect des droits, une réforme fiscale axée sur les questions de genre et l'égalité des chances, pour un budget public équitable et sensible aux différences entre les sexes.

Considérant que le pouvoir exécutif a présenté un nouveau projet de loi préjudiciable aux intérêts des travailleurs et des travailleuses, en attente de son approbation en plénière au Congrès, ce qui a provoqué la réaction de rejet des organisations syndicales.

Considérant que le Programme d'action mondial de l'ISP stipule que les violations des droits syndicaux se multiplient et doivent être combattues, que ces attaques constituent des menaces fondamentales et existentielles pour les droits de l'homme, la dignité et les intérêts économiques de nos affiliés et de leurs membres et qu'elles sapent la démocratie et la fourniture de services publics de qualité, qui est une priorité absolue de l'ISP.

Nous décidons d'être solidaires avec les travailleurs péruviens, de soutenir et d'accompagner les actions syndicales menées par leurs organisations pour défendre leurs droits du travail, syndicaux et de négociation collective, pour une réforme de la fonction publique qui respecte les droits, pour une réforme de la fiscalité du travail avec une approche genre et égalité des chances, et pour un budget public avec une redistribution équitable, sensible aux questions de genre, et donnant la priorité aux secteurs les plus vulnérables.

Présenté par les affiliés de l'ISP au Pérou.